

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 6

Objet : Fonds soutien au développement des activités périscolaires

Date de convocation :

17 février 2020

Date d'affichage :

17 février 2020

Nombre de Conseillers en exercice :

23

Nombre de présents :

17

Nombre de votants :

20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt

Le mardi 25 février à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry DELBREIL, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Joseph BOU-ZEID, Colette JALAISE, Jean-Pierre ANGLAS, Gérard ROCHE, Alain BELLICCHI, Marie-Laurence PUJOL, M. Franck SEGONNE, Colette VERDOUX, Guy FAVOTTO, Patrick ANTICH, Gaylord DENAX, Patrick SOULHAC, Monique LASVENES, Edmond LEBOT.

Procurations :

Mme Véronique PATERNE a donné procuration à Mme Colette VERDOUX

Mme Justine VIDAL a donné procuration à Mme Colette JALAISE

Mme Anne ARRESTIER a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Absents : Mme Harmony LANDES, M. Denis CALVET.

Excusée : Mme Véronique GARCIA

Secrétaire de Séance : Mme Colette JALAISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au titre du fonds de soutien au développement des activités périscolaires, l'Etat a versé à la Commune :

2 550 € pour l'école privée Sainte Marie.

En effet, il rappelle que la commune a opté pour le versement des sommes destinées aux écoles privées sous contrat bénéficiaires du fonds.

En conséquence, il propose de verser la somme correspondante soit 2 550 € à l'école privée Sainte Marie bénéficiaire de ce fonds.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- APPROUVE la proposition de son Maire,

- DECIDE de verser la somme de 2 550 € à l'école Sainte Marie au titre du fonds de soutien au développement des activités périscolaire 2019-2020,

- AUTORISE son Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- A D O P T E E -



Le Maire,

Thierry DELBREIL